



IRAK

Une douzaine d'écolières périssent dans un attentat

Page A 5



AÉROSPATIALE

Les conservateurs se défendent de copier le plan d'aide libéral

Page B 1

www.ledevoir.com

LE DEVOIR

Vol. XCVIII N° 72

LE MARDI 3 AVRIL 2007

88c + TAXES = 1\$

Les GES polluent, dit la Cour suprême des États-Unis

Washington — La Cour suprême américaine a statué hier que l'Agence de protection de l'environnement (EPA) des États-Unis et l'administration Bush devaient dorénavant considérer les gaz à effet de serre (GES) comme des polluants ou contaminants atmosphériques, ce qui oblige donc le pays à en réglementer les émissions, selon le Clean Air Act.

La décision américaine aura des répercussions au Canada, où les GES sont sur la liste des toxiques

Cette décision du plus haut tribunal américain ne modifiera pas directement l'ensemble de la politique américaine en matière de changements climatiques. Mais les défenseurs de l'environnement l'attendaient pour lancer à partir

du contrôle des émissions du parc automobile la bataille plus globale contre le réchauffement climatique, que l'administration Bush refuse d'entreprendre pour protéger plutôt l'économie américaine. Les États-Unis rejettent annuellement 25 % des émissions mondiales de GES.

La décision de la Cour suprême des États-Unis aura cependant des répercussions au Canada où le gouvernement Martin a inclus les GES dans la liste des toxiques visés par la Loi canadienne sur la protection de l'Environnement, ce qui permet à Ottawa de forcer les entreprises à lui faire rapport de leurs émissions et de les contrôler éventuellement par règlement. La décision du tribunal américain contraste avec le souhait exprimé par des conservateurs qui demandent encore de classer les GES dans une catégorie à côté des contaminants ou polluants. Elle aurait aussi un impact certain en cas de contestation juridique du classement actuel des GES comme contaminants.

VOIR PAGE A 8: GES

■ **Mise en place du Registre international des transactions de crédits de GES, page A 2**



IDÉES

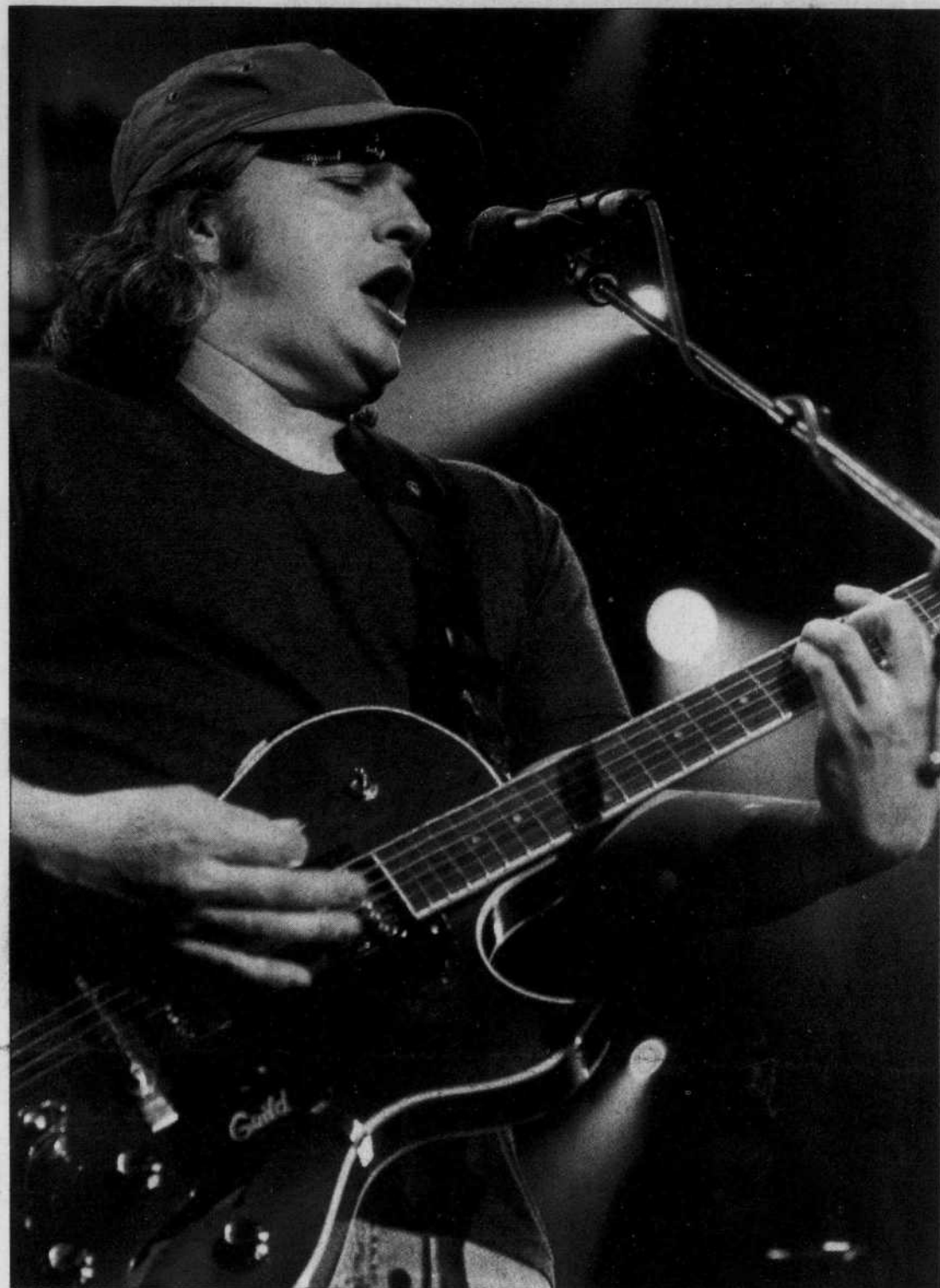
Jacques Godbout: mettre fin aux prosélytismes de toute nature

■ À lire en page A 7

INDEX

7	78313 00065
8	
1	Annonces..... B 5
2	Bourse..... B 4
3	Décès..... B 5
4	Météo..... B 6
5	Mots croisés..... B 6
6	Sudoku..... B 5
7	Télévision..... B 7

L'offrande de Daniel Bélanger



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

COMME SI la sortie en magasin aujourd'hui de son nouvel album L'Échec du matériel ne suffisait pas à notre bonheur, Daniel Bélanger offrait hier en boni à quelque 2000 fans extatiques un spectacle gratuit au Métropolis. Rien à voir avec une prestation dans un lancement: rien de moins que deux heures de chansons, de quoi montrer que les nouvelles valent les anciennes. Comme si on en doutait. Coup de promo? Formidable cadeau. La critique de Sylvain Cormier en page B 8.

Proportionnelle: les «conditions gagnantes» seraient-elles réunies?

FABIEN DEGLISE

Les chiffres sont sans équivoque. Le 26 mars dernier, jour d'élection au Québec, 30 députés à peine sur 125 ont été élus par la majorité des électeurs de leur circonscription, soit 24 %. À l'inverse, les trois quarts des candidats ont obtenu leur ticket d'entrée à l'Assemblée nationale contre la volonté unanime des habitants de leur comté qui, dans une proportion de 50 % et plus, si l'on additionne le résultat des votes, auraient aimé envoyer à Québec un autre parti et un autre visage.

Le mode de scrutin uninominal à un tour, en vi-

gueur au Canada et au Québec depuis longtemps, ne semble visiblement pas au point pour transmettre correctement la parole des électeurs aux élus. Mais l'idée d'une réforme, dans l'air du temps depuis plus de 20 ans, pourrait bien compter désormais sur des «conditions gagnantes» pour voir le jour... même si le cadre de la réforme et sa mise en application ne font pas encore consensus.

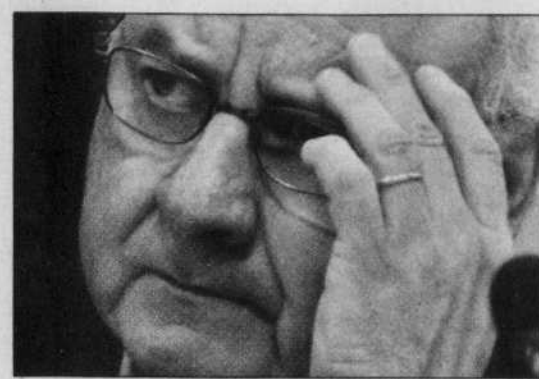
«Cette révision en profondeur est inévitable», a déclaré hier lors d'un entretien au Devoir André Larocque, vice-président du Parti vert du Québec (PVQ), mais aussi

VOIR PAGE A 8: PROPORTIONNELLE



MATHIEU BÉLANGER REUTERS

Discours inaugural de Jean Charest en mars 2006. Son gouvernement est celui qui est allé le plus loin vers une réforme du mode de scrutin, rappelle André Larocque, ancien sous-ministre de la réforme électorale et parlementaire sous René Lévesque.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Jean Lafleur devant la commission Gomery en mars 2005. Accusé de fraude, il est aujourd'hui recherché par la justice.

La justice recherche Jean Lafleur

L'un des acteurs clés du scandale des commandites est accusé de 35 fraudes totalisant 1,6 million

BRIAN MYLES

Jean Lafleur a été rattrapé par son amnésie et son incapacité chronique à justifier l'obtention de juteux contrats de commandite, hier avec sa mise en accusation pour 35 fraudes totalisant 1,6 million de dollars. Un mandat d'arrestation a été délivré contre le publicitaire qui a été vu au Canada pour la dernière fois en juin 2005.

M. Lafleur, 66 ans, est l'un des acteurs névralgiques du scandale des commandites, l'homme qui a obtenu les tout premiers contrats pour assurer la visibilité du gouvernement fédéral au Québec, au

lendemain du quasi-match nul référendaire de 1995. En raison de ses liens d'amitié avec Jean Pelletier et Jean Carle, respectivement chef et directeur des opérations au cabinet du premier ministre Jean Chrétien, M. Lafleur a récolté dès 1996 des contrats de près de dix millions de dollars. Quand la roue de fortune fédérale s'est finalement brisée, en 2003, l'agence de Jean Lafleur avait facturé à l'État des coûts de production, des honoraires et des commissions de 37 millions. M. Lafleur avait mis dans ses poches des salaires et

VOIR PAGE A 8: LAFLEUR

Démonstration de force électorale à Ottawa

Les conservateurs dévoilent en grande pompe leur QG et d'autres publicités anti-Dion

HÉLÈNE BUZZETTI

Ottawa — Les conservateurs répètent qu'ils ne veulent pas d'élection, mais ils ont procédé à une séance d'intimidation électorale d'envergure hier en dévoilant en grande pompe leurs quartiers généraux ainsi qu'une nouvelle série de publicités négatives s'attaquant à Stéphane Dion. Le tout dans une atmosphère de contrôle médiatique donnant un avant-goût de la stratégie de communication du parti de Stephen Harper.

Les organisateurs conservateurs étaient fiers de faire découvrir aux journalistes leur war room de 1580 m² comprenant environ 80 postes informatiques et même un studio de télévision! Ce dernier servira à offrir aux médias régionaux des entrevues en direct avec des candidats ou ministres, et ce, sans passer par les journalistes basés à Ottawa. La rumeur dit que le studio sera aussi utilisé par le Parti conservateur pour alimenter les médias éloignés en matériel électoral prêt à diffuser, mais le porte-parole Ryan Sparrow n'a pas confirmé cette information. «Ce

n'est que conjecture pour l'instant.» Cela n'est pas sans rappeler la stratégie républicaine de George W. Bush aux États-Unis qui avait décidé de boudier les médias nationaux qu'il accusait de «filtrer» son message sur l'Irak. «Nous pensons que les diffuseurs locaux et régionaux sont plus désireux de laisser les téléspectateurs ou les lecteurs voir ou entendre ce que le président a à dire», avait expliqué en 2003 son directeur des communications, Dan Bartlett.

Deux ministres ont été dépêchés pour l'occasion hier matin: Maxime Bernier (Industrie) et John Baird (Environnement). Les deux hommes ont fait valoir que leur gouvernement ne voulait pas d'une élection, mais qu'il devait se montrer prêt dans l'éventualité d'un vote de confiance perdu.

«Nous avons décidé de mettre sur pied ce quartier général coûteux et d'envergure compte tenu du fait que M. Dion a menacé de déclencher des élections précipitées», a expliqué le ministre Bernier qui,

VOIR PAGE A 8: OTTAWA

La stratégie médiatique de Harper fait penser à celle de Bush sur l'Irak

ACTUALITÉS

Le seul but du PQ devrait être la souveraineté, dit Louis Bernard

Il faut effacer tout le programme du Parti québécois sauf l'article 1 qui porte sur l'accession à la souveraineté, selon Louis Bernard, ancien haut fonctionnaire et candidat défait à la direction du PQ en 2005.

En entrevue à Radio-Canada hier, M. Bernard, a soutenu que tout le programme péquiste doit s'articuler autour du concept d'État indépendant. Il a dit constater que « depuis plusieurs années [...] le Parti québécois n'a pas le temps de faire la promotion de la souveraineté », parce qu'il doit plutôt faire la promotion de son programme électoral.

Louis Bernard se prononce contre l'idée de repousser à plus tard un référendum sur la souveraineté, suggérant même que le seul engagement du parti — son seul programme — devrait être de rétablir la souveraineté après un référendum rapide. Il propose aussi de laisser tomber les notions de gauche et de droite.

D'après lui, le PQ doit même refuser à l'avance de gouverner le Québec en tant que province et, si le Non remporte l'éventuel référendum, son gouvernement devrait démissionner.

M. Bernard lance ainsi des idées qui vont totalement à l'encontre de ce que veut faire l'actuel chef de la formation, André Boisclair.

Il note qu'il a toujours été « un radical de l'indépendance », et que celle-ci est la « solution au développement du Québec ».

Vu par plusieurs comme entre autres le secrétaire général du Conseil exécutif dans les gouvernements de René Lévesque et de Jacques Parizeau de même que conseiller de Robert Bourassa dans les négociations de l'accord de Charlottetown. Il a été nommé Officier de l'Ordre national du Québec en 2000.

Presse canadienne

GES

SUITE DE LA PAGE 1

Saisie par une douzaine d'États, à l'initiative du Massachusetts, de plusieurs grandes villes et des associations écologistes, la Cour devait déterminer si l'EPA avait l'autorité pour réglementer les émissions de quatre gaz à effet de serre, dont le CO₂ émis par les voitures neuves.

« Parce que les gaz à effet de serre entrent [dans la définition légale] des gaz polluants l'atmosphère, nous considérons que l'EPA a l'autorité légale pour réguler [ces] émissions », a-t-elle répondu dans une décision rendue par cinq voix contre quatre.

« Le refus obstiné de l'EPA de réguler les gaz à effet de serre fait courir au Massachusetts un risque réel et imminent [...]. Les dangers associés au changement climatique sont graves et largement admis », a ajouté la Cour, dont la décision a provoqué une avalanche de réactions enthousiastes du côté des défenseurs de l'environnement et de la nouvelle majorité démocrate au Congrès.

« C'est un moment clé dans la lutte contre le réchauffement climatique », s'est réjoui un porte-parole de l'association écologiste Sierra Club, Josh Dorner, estimant que cela lançait également « un message fort aux marchés » sur la nécessité d'abandonner « les énergies sales et dépassées ».

Le gouverneur républicain de Californie, Arnold Schwarzenegger, s'est déclaré « très encouragé » : « Nous continuons à espérer que l'EPA va bientôt considérer, comme la Californie l'a fait, que les émissions de gaz à effet de serre des voitures doivent être réduites. »

Pour Hillary Clinton, l'une des favorites côté démocrate pour l'élection présidentielle de 2008, la Cour a « confirmé le consensus scientifique sur le fait que le réchauffement climatique représente une grave menace provoquée par l'activité humaine » et que le président Bush devait agir de toute urgence.

Une porte-parole de la Maison-Blanche, Dana Perino, a déclaré que l'administration allait « analyser » les conséquences de la décision, tout en réaffirmant que le gouvernement ait jamais contesté le rôle de l'activité humaine dans le réchauffement climatique. Elle a aussi rappelé que le président Bush s'était déjà engagé à réduire la consommation de carburant et à augmenter la part des biocarburants, ce qui ne suffira pas cependant à régler le problème énorme des émissions des États-Unis.

Le gouvernement fédéral américain, soutenu par neuf États et plusieurs organisations de constructeurs automobiles, avait demandé à la Cour de ne pas intervenir, faisant valoir que si le problème était aussi sérieux que l'affirmaient les plaignants, il ne pouvait pas être réglé par une simple décision de justice.

De plus, l'administration avait expliqué que la simple réduction des émissions sur les voitures neuves américaines n'aurait aucun effet, ou alors très marginal, sur un phénomène planétaire.

« Même s'il peut être vrai que la régulation des émissions des voitures ne mettra pas fin par elle-même au réchauffement climatique, cela n'implique nullement que nous n'avons pas l'autorité pour déclarer si l'EPA a le devoir de prendre des mesures pour le ralentir ou le réduire », a répondu la Cour.

La décision devrait aussi permettre aux défenseurs de l'environnement de réclamer aussi une réglementation des émissions des centrales électriques, responsables de 40 % du CO₂ émis dans le pays, contre 20 % pour les voitures.

Agence France-Presse
Avec Le Devoir

SUITE DE LA PAGE 1

dividendes de 9,3 millions, en plus de transformer son épouse et son fils — tous deux employés de l'agence — en millionnaires.

Le tout, pour un travail d'une rare modestie, comme en attestent les audiences de la commission Gomery. Jean Lafleur avait notamment l'habitude de confier en sous-traitance des travaux d'impression du gouvernement, tout en prenant bien soin de majorer de 100 % la facture finale acheminée au ministère des Travaux publics. Il est aussi célèbre pour avoir facturé l'équivalent de 23 semaines de travail à temps plein pour choisir l'emplacement d'une vingtaine de panneaux publicitaires au Stade olympique. Et pour ses crises d'amnésie — « je ne me souviens pas, M. le commissaire » — qui ont irrité au plus haut point le juge John Gomery.

Aujourd'hui, la justice a rattrapé Jean Lafleur, du moins en principe. Le substitut en chef du procureur général a déposé contre lui, et lui seul, 35 accusations de fraude pour autant de projets de commandes réalisés entre le 29 septembre 1996 et le 9 mai 2001. Le montant des fraudes varie de 366 910 \$, pour la tournée du *Bluenose II*, à 1000 \$ pour de modestes événements régionaux, comme le Festival de l'oe blanc ou le Festival western de Saint-Victor. L'homme est innocent, jusqu'à preuve du contraire.

Il était de notoriété publique que Jean Lafleur faisait l'objet d'un enquête criminelle. La Sûreté du Québec (SQ) a saisi plus de 50 boîtes de documents à l'agence de M. Lafleur, comme l'ont révélé les enquêteurs lors du procès pour fraude de l'ex-directeur du programme des commandes, Charles Guité (un autre bon ami de Jean Lafleur). Le dossier, initialement confié à la GRC, a été transféré à la SQ après

LAFLEUR

que la police fédérale eut constaté qu'elle avait retenu les services du publicitaire pour l'organisation de son 125^e anniversaire. De fait, M. Lafleur fait l'objet d'une accusation de fraude, d'une valeur de 108 869 \$, pour son travail auprès de la GRC.

Un fugitif

Jean Lafleur est, depuis hier, un fugitif. Il n'a pas été vu à son appartement de la rue Saint-Jacques, dans le Vieux-Montréal, depuis qu'il y a emménagé, le 2 juin 2005. Un jeune avocat s'est présenté à l'appartement, il y a environ un mois, dans le but de le vider de son contenu, révèle le mandat d'arrestation délivré contre lui. Le bail, qui vient à échéance le 1^{er} mai, n'a pas été renouvelé.

Les dernières nouvelles au sujet de Jean Lafleur ont été rapportées dans *Le Devoir* du 9 décembre 2005. Le publicitaire déchu avait acquis une réputation de désagréable fêtard au Costa Rica, où il séjournait depuis la fin des audiences de la commission Gomery. Des voisins avaient décrit M. Lafleur comme un homme grossier et ignorant ne faisant preuve d'aucun civisme.

L'avocat qui représentait M. Lafleur lors de la commission Gomery, Jean-Claude Hébert, n'a pas rappelé *Le Devoir* hier.

Selon Daniel Leblanc, le journaliste du *Globe and Mail* qui fut le premier à lever le voile sur le scandale des commandes, la mise en accusation de Jean Lafleur a une forte valeur symbolique. « On avait tous vu à la commission Gomery qu'il y avait des factures qui soulevaient beaucoup de doutes et on voyait que, dans certains cas, il y avait très peu de travail. Monsieur et madame Tout-le-monde se souvenaient de son témoignage et du fait qu'il avait refusé de répondre à beaucoup de questions », a rappelé M. Leblanc, auteur d'un livre sur le scandale intitulé *Nom de code: maChouette*.

OTTAWA

SUITE DE LA PAGE 1

pince-sans-rire, a soutenu qu'un tel local (dont les coûts n'ont pas été dévoilés) serait en place jusqu'à l'élection que les conservateurs voudraient tenir... dans deux ans et demi.

Le déroulement de l'événement a aussi donné un avant-goût de la gestion médiatique des conservateurs. Ainsi, les caméras de télévision n'ont été acceptées à l'événement que pour le discours officiel des deux ministres, ainsi que leur réponse aux deux seules questions permises (une en français et une en anglais). Ensuite, les caméramans ont été priés de quitter les lieux, et les journalistes ont pu poser des questions supplémentaires aux ministres, mais à l'abri des lentilles.

Les conservateurs ont en outre dévoilé deux publicités qui seront diffusées à compter d'aujourd'hui au Québec, en français. Comme la première salve, interrompue pour la durée de l'élection provinciale, elles s'attaquent exclusivement au chef du PLC, Stéphane Dion. On lui reproche de ne pas croire à l'existence du déséquilibre fiscal. On y utilise encore une fois une image de Stéphane Dion découpé maladroitement dans du papier, lui donnant un air enfantin. Le parti ne s'en prend pas au Bloc québécois.

Les conservateurs insistent sur le fait qu'ils ne déclencheront pas eux-mêmes d'élections avant l'automne 2009, date inscrite dans leur projet de loi instaurant des élections à date fixe. Mais ce projet n'a pas encore force de loi, car les conservateurs s'y sont opposés.

Il a en effet été légèrement modifié par le Sénat mercredi dernier, le sénateur libéral Serge Joyal ayant fait ajouter la tenue d'un référendum à la liste des raisons pouvant inciter Elections Canada à reporter l'élection afin d'éviter le chevauchement de campagnes. Le projet de loi est donc revenu à la

SUITE DE LA PAGE 1

ancien sous-ministre, dans le temps, responsable de la « Réforme électorale et parlementaire » sous René Lévesque. « Et nous en sommes peut-être aujourd'hui plus proches que nous le pensons. »

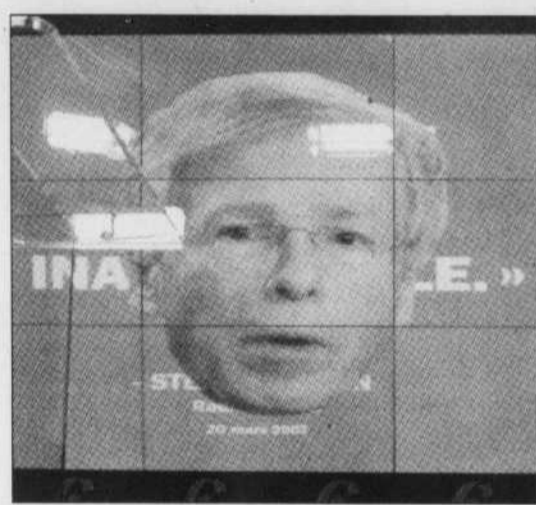
L'homme est optimiste. Le gouvernement actuel, formé par le Parti libéral du Québec (PLQ), est en effet « celui qui est allé le plus loin dans sa volonté de revoir le mode de scrutin », dit-il. Lors de son dernier mandat, en effet, l'équipe de Jean Charest a déposé un avant-projet de loi pour remplacer l'actuelle Loi électorale, mais aussi pour faire souffler un vent de proportionnelle sur les urnes lors d'un prochain scrutin, en s'inspirant de l'Écosse où 60 % des députés sont choisis par un mode uninominal et 40 % par mode proportionnel.

Ce système électoral permettrait alors une représentation des députés à l'Assemblée guidée par les voix obtenues par leur parti, plutôt que par le nombre de circonscriptions décrochées. Après des discussions parfois tendues dans les couloirs du Parlement entre 2004 et décembre dernier, le projet de réforme, piloté par Benoît Pelletier, a été mis entre les mains du directeur général des élections qui devrait déposer un rapport sur la réforme en juin prochain.

« Est-ce qu'on va arrêter ça là? Je ne pense pas », dit M. Larocque. « Le PLQ est allé trop loin pour revenir en arrière. » Et sa situation minoritaire pourrait même l'aider, paradoxalement, à poursuivre sa route. Jean-Pierre Charbonneau, ancien ministre de la Réforme des institutions démocratiques en 2002-2003 et membre d'une coalition qui en début de semaine a appuyé l'adoption d'un nouveau mode de scrutin, le pense en tout cas. « Il y a des conditions gagnantes », dit-il. Dans l'opposition, l'Action démocratique du Québec (ADQ) a fait d'un nouveau mode de scrutin son cheval de bataille lors de la dernière campagne. La proportionnelle est d'ailleurs dans leur programme. »

L'ex-député fait au passage remarquer que, dimanche dernier, Jean Allaire, fondateur de l'ADQ, et Marie Grégoire, ex-député adéquate, étaient du nombre des personnalités en faveur d'une réforme.

Certes, le Parti québécois s'est, dans les dernières



CHRIS WATTIE REUTERS

L'une des publicités dévoilées hier par le Parti conservateur.

Chambre des communes jeudi matin. L'opposition libérale a alors demandé qu'il soit adopté tel qu'il avait été modifié le jour même afin de profiter de la Sanction royale que la gouverneure générale devait apposer le soir même à une série d'autres projets de loi. Cela a été refusé par le gouvernement.

« Pourquoi ont-ils refusé? La seule raison possible, c'est que Stephen Harper ne veut pas de ce projet de loi qui limiterait sa possibilité d'aller voir la gouverneure générale », estime Marc Roy, porte-parole libéral au Sénat.

Les conservateurs ont devancé tous les autres partis au chapitre de la sélection de leurs candidats à l'élection. Ils en ont déjà désigné 138 (sur un total de 308), contre seulement 37 pour les libéraux qui en ont donc un de moins que le NPD. Le Bloc québécois en a nommé 23 (sur un total de 75).

Le Devoir

PROPORTIONNELLE

années, opposé à la réouverture de la Loi électorale, souligne-t-il, prétextant un besoin d'indépendance avant une réforme. « Pour contrôler l'agenda référendaire, il faut prendre le pouvoir avec la majorité des voix, résume Charbonneau. Ce que le système actuel leur permettait de faire. »

Ca, c'était avant le 26 mars, les 28 % et les 36 sièges qui placent désormais la formation souverainiste au troisième rang des forces politiques en présence au Québec. « Si la progression de l'ADQ devait s'accroître et si les électeurs voulaient essayer Mario Dumont comme premier ministre, cela pourrait menacer l'existence du PQ », poursuit M. Charbonneau. Dans un système uninominal à un tour, on pourrait bien avoir deux ou trois députés avec moins de 20 % des voix. Est-ce que ça serait sain pour le mouvement souverainiste de se retrouver avec une représentation minimaliste à l'Assemblée nationale? »

Un jeu dangereux

« Police d'assurance pour le PQ afin de garder sa place » dans un salon bleu, dit l'ancien ministre, la proportionnelle pourrait toutefois devenir un véritable calvaire pour l'ADQ, estime pour sa part le politologue de l'ENAP Christian Dufour qui doute du bien-fondé d'une réforme et de ses chances de voir le jour. « Mario Dumont est actuellement dans l'antichambre du pouvoir, dit-il. Ce serait mao pour lui de faire une priorité d'un projet qui va diminuer ses chances de devenir premier ministre. » Un tel mode de scrutin engendre en effet le pluripartisme et, de facto, la constitution de gouvernements dits de coalition.

L'effet pervers n'est bien sûr pas négligeable. Mais il peut facilement être atténué par le choix d'une formule de proportionnelle à l'avantage de tous, croit Jean-Pierre Charbonneau. Choix que la constellation politique à Québec en ce moment pourrait d'ailleurs guider puisque aucun des « trois partis ne domine à l'Assemblée », dit-il. « Dans ce contexte, si l'on ramène un projet de loi, cela ne va pas être facile d'imposer un mode de scrutin qui favorise une formation politique plutôt qu'une autre. »

Reste toutefois une inconnue: les députés eux-

Le juge Gomery s'était d'ailleurs montré cinglant à l'égard de M. Lafleur dans son rapport d'enquête. Il retenait que le publicitaire préférait « passer pour un imbécile plutôt que de dire la vérité ».

M. Lafleur est cependant bien loin d'être un imbécile. Professeur d'éducation physique, puis commissaire scolaire à Pointe-aux-Trembles, il a fondé son agence en 1984. Jean Lafleur Communication Marketing a vivoté pendant ses dix premières années d'existence. M. Lafleur se dégageait tout au plus un salaire de 108 000 \$ en 1994. Avec le programme des commandes, il a vu son salaire grimper à 815 000 \$ l'année suivante, puis à 2,5 millions pour les deux années suivantes. M. Lafleur menait un train de vie flamboyant, et il lui arrivait parfois d'acheter tous les forfaits pour la pêche au saumon mis en vente lors d'encans annuels à Montréal.

L'homme savait également se montrer généraux. Sa famille, son entreprise et lui ont ainsi arrosé le Parti libéral du Canada, section Québec (PLC-Q) de contributions de plus de 150 000 \$ au fil des ans. M. Lafleur a aussi consenti des contrats de 1,8 million à Pluri-Design, propriété de Jacques Corriveau. Celui-ci, un ami intime du premier ministre, a été désigné par le juge Gomery comme le père du système de ristournes mis en place pour financer le PLC-Q à même l'argent des commandes.

Par ailleurs, le procès d'un autre acteur impliqué dans le scandale des commandes, le publicitaire Jacques Paradis, s'est ouvert hier matin à Montréal. M. Paradis est accusé d'avoir détourné 58 000 \$ sur une commande des Expos de 314 200 \$. Son procès, devant un jury de six hommes et six femmes, devrait durer trois semaines tout au plus.

Le Devoir

EN BREF

Landry louange Boisclair

L'ancien premier ministre péquiste du Québec, Bernard Landry, estime que le chef du Parti québécois (PQ), André Boisclair, a fait la démonstration de qualités indiscutables et a démontré qu'il pouvait s'améliorer, y voyant le signe que cela était de nouveau possible. Dans le cadre de sa première entrevue au Québec depuis la défaite du Parti québécois (PQ), lors des élections de la semaine dernière, M. Landry a par ailleurs affirmé à la chaîne d'information continue LCN que si certains souverainistes ne s'étaient pas éparpillés à Québec solidaire et au Parti vert, la situation serait très différente. L'ancien premier ministre a également soutenu que l'Action démocratique du Québec (ADQ) abritait une bonne proportion de partisans de la souveraineté. Cela lui permet de prédire qu'il y aura un jour un nouveau référendum parce que c'est, selon lui, la seule voie d'accéder à l'indépendance. — PC

Vote de grève des cols bleus de Laval

Les cols bleus de Laval ont voté pour un mandat de grève à 97 %. Réunis en assemblée générale lundi soir, ils ont convenu d'utiliser ce moyen de pression ultime au moment jugé opportun. La convention collective des cols bleus est échu depuis février 2006. Les deux parties ont entamé un processus de conciliation et deux séances ont déjà eu lieu. Selon le syndicat, la question des ressources disponibles pour effectuer un travail de qualité est au cœur des discussions. À titre d'exemple, le nombre de kilomètres de rues a augmenté de plus de 20 %, entre 1989 et 2007, en raison de la croissance de la population, mais les effectifs en termes d'employés ont été majorés d'un pour cent. — PC

mêmes qui pourraient bien être les principaux obstacles à cette réforme. A commencer par les 95 élus sans majorité et qui, en remettant en question le mode de scrutin actuel, remettent également en question leur siège à Québec. « C'est un frein important depuis des années, résume André Larocque, mais il va falloir en venir à bout si l'on veut régler le problème du cynisme des électeurs » et du désabusement général de la population envers des politiciens par lesquels plusieurs ne se sentent plus vraiment représentés.

« Le mode de scrutin, ce n'est pas un ensemble de jeux stratégiques pour favoriser les partis politiques, y compris les tiers partis d'ailleurs, poursuit-il. Un mode de scrutin, c'est fait pour enregistrer la volonté populaire et lui permettre de s'exprimer correctement. »

La voix du peuple

Cette population devrait d'ailleurs prendre la parole sur une éventuelle réforme, mais aussi l'encadrer, croit pour sa part David Litvak qui pilote actuellement une campagne pour une assemblée citoyenne sur la réforme du mode de scrutin au Québec. Et ce, « afin de sortir la question de la réforme de l'Assemblée », dit-il au téléphone. *Le Devoir* l'a joint hier au Nicaragua où il effectue « un voyage d'étude personnel » sur le thème de la démocratie.

Copiée en Colombie-Britannique où une refonte du système électoral est également en cours, l'idée consiste à mettre en place une structure supraparlementaire et indépendante pour disséquer et orchestrer une réforme dans laquelle les députés sont finalement jugés et partis. « L'Assemblée pourrait être composée d'électeurs pris au hasard dans les listes électorales, poursuit le responsable de cette campagne. À terme, le fruit de leurs travaux serait alors soumis à la population par voie de référendum. »

Ancien péquiste et lèvequiste aujourd'hui vert, André Larocque, écoute la proposition. Mais il la rejette sur-le-champ. « On ne va pas recommencer à zéro, dit-il. Ça, c'est de la masturbation intellectuelle. On a déjà un projet de loi. Il faut partir de là et poursuivre. »

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux de *Le Devoir* sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts

Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h.

Renseignements et administration : 514-985-3333

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

CULTURE

DES YEUX
DE VERRETaxis MICHEL MARD BOUCHARD
WWW.THEATREDAUJOURDUI.QC.CA

MÉDIAS

La coïncidence qui tue

La Presse affirme que sa manchette de jeudi dernier est un accident

PAUL CAUCHON

Le quotidien *La Presse* soutient que sa manchette de jeudi dernier, qui associait Daniel Bélanger au Mouvement Desjardins, est purement accidentelle.

Le 29 mars *La Presse* tirait en manchette *Conjuguer avoies et être*. Ce titre coiffait une entrevue avec Daniel Bélanger pour la sortie de son nouveau disque. Le même jour, la une du journal comportait un demi-encart publicitaire payé par le Mouvement Desjardins... dont le slogan est, justement, *Conjuguer avoies et être*.

Cette affaire a rebondi dimanche soir dans le cadre de *Tout le monde en parle*. Recevant Daniel Bélanger comme invité, l'animateur Guy A. Lepage a brandi la manchette de *La Presse* en dénonçant le placement de produit, et Daniel Bélanger ne semblait pas apprécier ce mariage apparent entre la publicité et le journalisme.

Mais à *La Presse* on soutient qu'il s'agit d'un véritable accident. «Je sais que certains ne nous croient pas, mais c'est un hasard extraordinaire», déclare Philippe Cantin, directeur de l'information à *La Presse*. Jamais nous n'aurions fait quelque chose d'aussi grossier!

Il n'y a pas de placement de produits dans l'information.»

Selon les informations du *Devoir*, c'est l'auteur de l'article, Alexandre Vigneault, qui avait lui-même proposé ce titre pour son entrevue, estimant que l'expression correspondait à l'esprit du disque. Le titre a été repris en une du journal lors de la mise en page, et Philippe Cantin soutient que le chef de pupitre ne savait pas quel était l'identité de l'annonceur qui avait acheté l'encart publicitaire qui encadrait la une.

Au Syndicat de la rédaction de *La Presse*, on confirme l'interprétation de la direction de l'entreprise.

Pour sa part, André Chapleau, directeur des communications au Mouvement Desjardins, était tout aussi surpris de lire la manchette jeudi dernier. «Nous n'avons rien à voir là-dedans, et notre agence de publicité non plus, dit-il. C'est regrettable pour Daniel Bélanger, qui se trouve ébloué par une fausse histoire. Et comment peut-on imaginer qu'un groupe comme le nôtre voudrait acheter une manchette de journal?»

«En tout cas, conclut M. Chapleau en riant, c'est une manchette que nous ferons encadrer en souvenir...»

Le Devoir

TÉLÉVISION

Legendre idéal inaugurera la saison printanière de Radio-Canada

PAUL CAUCHON

Radio-Canada inaugurera sa saison télévisuelle printanière lundi prochain à 19h30 avec un talk-show extrêmement populaire qui attire deux millions de téléspectateurs depuis trois mois.

Si vous avez l'impression de nager en pleine confusion en lisant ces lignes, vous n'avez pas tort. Car ce talk-show n'existe pas. Ou plutôt, Radio-Canada propose une nouvelle émission qui raconte les coulisses d'un talk-show fictif.



Pierre-François Legendre

Legendre idéal, production de Zone3 mettant en vedette Pierre-François Legendre, est un concept inspiré d'une émission finlandaise fort populaire, *semblé-t-il*.

L'idée est la suivante: on suit pendant toute une journée la production d'un talk-show célèbre, en assistant aux réunions de l'équipe, aux tensions entre les auteurs de textes et les chercheurs, et en assistant aux répétitions en prévision de la diffusion de l'émission, censée être en soirée.

Pour brouiller encore plus les frontières entre la fiction et la réalité, *Legendre idéal* reçoit des personnalités véritables. Par exemple, dans le premier épisode, le talk-show fictif est censé recevoir en ondes Justin Trudeau, le joueur de hockey Sergei Samonov ainsi que la comédienne Marie-Chantal Perron. Ce qui nous vaut quelques gags sur Trudeau et Samonov, mais ce qui nous vaut aussi la présence dans l'épisode de la véritable Marie-Chantal Perron, venue interpréter son propre rôle comme invitée dans un

talk-show qui ne sera jamais diffusé en réalité. Vous suivez toujours? Pour coller encore plus à l'actualité, les auteurs de *Legendre idéal* produiront un épisode par semaine, ce qui leur permettra d'inclure dans l'épisode des événements des derniers jours. Le résultat s'annonce fort divertissant, si l'on se fie au premier épisode présenté hier aux médias. L'émission se termine à la mi-juin, après dix épisodes.

Le Devoir

EN BREF

Lady Chatterley au FFM

Lady Chatterley, le film que la Française Pascale Ferran avait adapté du roman de D. H. Lawrence, sera lancé au Québec en première au Festival des Films du Monde, le samedi 25 août, avant de gagner les écrans québécois cinq jours plus tard. Le film, qui évoque les célèbres aventures érotiques d'une chic dame britannique et de son garde-chasse, avait remporté à Paris cinq César, dont celui du meilleur film, du meilleur scénario adapté et de la meilleure interprète féminine pour Marina Hands. Il est distribué ici par les Films Séville.

Paul à la pêche... au prix

Le jury a mordu à la ligne. *Paul à la pêche* (La Pastèque), la dernière création de l'auteur de bande dessinée Michel Rabagliati, a été auréolé hier soir à Montréal du Bédély Québec cuvée 2006, un prix parrainé par l'Association des Libraires du Québec. Quatrième Bédély de la carrière du prolifique dessinateur, cette reconnaissance s'accompagne d'une bourse de 1000 \$. Outre le père de Paul, Munuera et Morvan ont décroché le Bédély jeunesse 2006 pour leur album *Spirou et Fantasio à Tokyo* (Dupuis) alors que Pascal Rabaté est reparti avec le Bédély d'Or pour avoir commis l'an dernier *Les Petits Ruisseaux* publié aux éditions Futuropolis. Avant lieu chaque année depuis huit ans, les Bédély sont orchestrés par Promo 9 art, un organis-

me versé dans la promotion de la bédé au Québec, et ce, qu'elle provienne d'ici ou d'ailleurs dans la francophonie. — *Le Devoir*

El Violin doublement primé

L'excellent *El Violin* du Mexicain Francisco Vargas a été doublement primé au Festival de cinéma des 3 Amériques. Non seulement cette œuvre dure et puissante, abordant la révolte des autochtones dans les montagnes mexicaines, a-t-elle remporté le prix du meilleur long métrage décerné par jury, mais elle a reçu également le prix du public. Le film sortira sous peu à Montréal et à Québec. — *Le Devoir*

Internet au travail

Près de 40 % des Québécois utilisent Internet et le courrier électronique à des fins personnelles pendant leurs heures de travail. C'est ce qui ressort d'un sondage CROP réalisé pour l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles du Québec. Selon ce sondage, réalisé à la mi-février auprès de 1000 répondants, 37 % des travailleurs québécois affirment qu'il leur arrive souvent (6 %), à l'occasion (17 %) ou rarement (14 %) de visiter des sites Internet ou d'envoyer des courriels personnels n'ayant aucun rapport avec leur travail. Mais 55 % des travailleurs affirment qu'ils n'utilisent jamais Internet à des fins personnelles au travail. Les travailleurs qui affirment surfer sur Internet ou utiliser le courriel y consacrent en moyenne 22 minutes par jour. — *Le Devoir*

BÉDÉ

La maison d'édition française Glénat se donne une base au Québec

FABIEN DEGLISE

Chaussette à clous et huile à pneus, comme dirait le Concombre masqué. Après des mois de discussion, la maison d'édition française de bandes dessinées Glénat vient de se donner une base au Québec avec l'ouverture la semaine dernière de Glénat Québec, a appris *Le Devoir*. Par ce geste, le célèbre éditeur confirme ainsi son intérêt pour les créateurs québécois d'histoires à bulles qu'il souhaite ainsi dénicher plus facilement... pour mieux les faire voyager.

Glénat Québec vient donc agrandir la toute petite famille des maisons d'édition spécialisées dans le 9^e art qui évoluent actuellement au Québec. Avec une mis-

sion claire: «Rechercher de jeunes ou de nouveaux auteurs québécois afin de les aider à entrer sur le marché local, mais aussi à percer le marché européen», a résumé hier lors d'un entretien Christian Chevrier, propriétaire et président de la nouvelle maison. L'homme est actuellement directeur général d'Hachette Canada.

Selon lui, la branche québécoise de Glénat ne devrait pas venir cannibaliser le marché actuel de la bande dessinée, mais plutôt stimuler sa croissance. «Nous allons chercher principalement des titres dans l'esprit de la bédé franco-québéco-bélge [comprendre: des histoires continues en couleur ou encore des récits se lisant planche par planche]. Les romans graphiques [dont les deux principales

maisons du Québec, La Pastèque ou Mécanique générale, sont les spécialistes], nous n'en voulons pas», a-t-il indiqué.

L'éditeur compte sur le Salon du livre qui va ouvrir ses portes dans deux semaines à Québec pour faire sa première apparition publique, mais aussi pour y lancer ses premières lignes à la mer afin de remonter de nouveaux talents. «Je ne sais pas s'il y en a plus au Québec qu'ailleurs dans la francophonie», a dit M. Chevrier. Mais je sais qu'il y en a ici. Les bonnes idées ne manquent pas. C'est le temps et les ressources qui font défaut.»

La «campagne de pêche» de Glénat au Québec devrait permettre la publication de cinq à six titres d'ici la fin de l'année, pour commencer, espère le nouvel éditeur qui avoue

avoir actuellement sur la table «une vingtaine de projets». «En 2008, nous espérons multiplier nos publications par quatre. Le rythme de publication de bandes dessinées au Québec est intéressant. Mais il pourrait être encore plus soutenu.»

En mai dernier, de passage à Montréal, Jacques Glénat, le grand patron de l'empire du phylactère, avait en effet évoqué dans nos pages son intention d'ouvrir une succursale de sa maison ici. Pour lui, le Québec représenterait en effet «un centre de créativité très intéressant», disait-il à l'époque. «Les signes qu'on observe ne trompent pas. La température commence à monter, c'est sûr, et un éditeur se doit de chercher les façons d'en profiter.»

Le Devoir

Spectacle gratuit de Daniel Bélanger au Métropolis

Merci d'être là, et réciproquement

SYLVAIN CORMIER

Cynique, on dirait: grosse machine, gros bidoux. Les panneaux d'affichage avec la photo de pochette flanquant les autoroutes, la visibilité médiatique en crescendo, les unes des journaux samedi, *Tout le monde en parle* dimanche, le spectacle gratuit au Métropolis hier (avec les albums donnés aux 250 premiers spectateurs), l'arrivée en masse dans les magasins aujourd'hui, tout ça sentiraient un peu trop la stratégie de mise en marché, le buzz télégraphié, le baudruche promotionnel menaçant d'éclater. Si c'était quelqu'un d'autre. Si *L'Échec du matériel*, quatrième disque de chansons originales de Daniel Bélanger, n'était pas aussi extraordinairement réussi (l'unanimité critique confine au chœur grec). Il se trouve simplement que chez Audio-gramme dans les médias, on a joué l'événement gros parce qu'il n'y a pas plus gros événement au Québec. Une sortie d'album des Beatles, ça se célébrait de Londres à San Francisco il y a 40 ans? Eh bien, un Daniel Bélanger nouveau, à Montréal en 2007, ça se fête.

Bélanger aurait certes pu attendre la rentrée d'automne pour le baptême de scène de ces chansons appelées de toute façon à vivre une longue et fructueuse vie: l'album est trop bon (encore une fois!), les mélodies trop génialement tournées (encore une fois!), les constats trop éloquentes et lucides (comme jamais aupa-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Daniel Bélanger, ravi, comme nous l'étions.

vant!), une œuvre de ce niveau serait propagée au bouche à oreille. Daniel Bélanger n'avait absolument pas besoin d'offrir ce spectacle gratuit, autrement que par désir. Désir commun. Lui de nous, nous de lui. Six ans après *Rêver mieux*, une soirée de retrouvailles n'était pas de trop.

Fallait recevoir au plexus et dans les oreilles l'acclamation monstre qu'a servi à Bélanger ce public plus qu'heureux, fût-il tran-

si par des heures et des heures d'attente autour du bloc sous la pluie (la file était déjà longue en début d'après-midi). Multipliez The Arcade Fire par Pierre Lapointe. C'était à peu près ça, au cube. Un merci comme un ciel radieux. Quand Bélanger a précisé que cette soirée était «contre toute évidence [...] quand même un spectacle», une femme lui a rendu un «Merci Daniel!» en notre nom. «Mais je t'en prie!», lui a retourné

le chanteur, rougissant sous sa casquette khaki à pare-soleil brun.

Tout naturellement, Bélanger s'est lancé en plein défrichage, alignant neuf nouveaux titres avant de nous ramener en terrain familier: ce n'était pas de l'audace, c'était bien nous connaître. Dans *Télévision*, les gens écoutaient le premier refrain, chantaient le deuxième, entonnaient le troisième. À la fin, c'était imprimé à vie: «Et je suis seul dans mon salon / Live devant ma télévision». Certaines chansons demandaient un peu plus de temps d'apprivoisement (*Relié, La Collision*), mais n'étaient pas moins bien reçues: chacun mesurait le plaisir à venir.

On a peine à imaginer ce que sera ce spectacle une fois officiellement spectacle. J'en témoigne, les versions étaient déjà plus intenses que sur l'album: ce groupe en acier trempé, ces choristes totalement *soufflés*, c'était déjà une sorte d'aboutissement. *Fermeture définitive* était plus définitivement rock de garage, *Sports et loisirs* plus sportivement souple, et les chansons de *Rêver mieux* ou de *Quatre saisons dans le désordre* déjà menées ailleurs: *Dans un Spoutnik* n'avait jamais voyagé aussi loin. Qui sait jusqu'où Bélanger nous entraînera? Hier soir, en guise d'ultime merci, il a donné *Le Parapluie*, et des centaines de parapluies se sont ouverts en retour. Vu du balcon, c'était parfait. *L'Échec du matériel*, comprendions-nous, est aussi la réussite de l'homme.

Collaborateur du Devoir

Festival littéraire

Métropolis bleu: tribune pour la liberté

CAROLINE MONTPETIT

Liberté d'expression: c'est le thème du festival littéraire Métropolis bleu, qui se déroulera du 25 au 29 avril prochains à Montréal, à l'hôtel Delta de la rue University, à Montréal.

Ce thème prendra tout son sens notamment lors de rencontres réunissant des écrivains en provenance de pays où cette liberté d'expression est menacée. L'édition de cette année compte parmi ses participants des écrivains provenant de la Chine, de l'Afghanistan, du Liban, de la France et de l'Iran.

Le festival Métropolis bleu se veut en effet un événement multilingue et multiculturel. Outre les événements se déroulant en français, en anglais et en espagnol, Métropolis bleu prévoit cette année des activités en italien, en russe, en arabe, en mandarin et en inuktitut.

Quelque temps après le décès de la journaliste russe Anna Politkovskaia, une discussion intitulée «*Out of Russia*» portera sur la liberté des écrivains dans ce pays. On se penchera aussi sur l'impact de la guerre sur la liberté d'expression en littérature. Plusieurs activités mettront en scène l'écrivaine canadienne-anglaise Margaret Atwood, lauréate du grand prix littéraire Métropolis bleu cette année. Elle y donnera de nombreuses entrevues, notamment avec Jian Gomeishi, qui inaugure au même moment un nouveau magazine culturel, intitulé *Q*, à la radio anglaise de Radio-Canada.

Parmi les nombreux invités de Métropolis bleu, mentionnons le directeur de *Charlie Hebdo*, Phi-



JACQUES GRENIER LE DEVOIR

La comédienne Danielle Godin a présenté hier un poème de Federico Garcia Lorca sur une musique et une chorégraphie de danse flamenco, que l'on pourra voir aussi à Métropolis bleu.

lippe Val, qui a récemment gagné une cause en cour contre des islamistes qui contestaient son droit de publier des caricatures de Mahomet. Une entrevue mettra également en scène Kader Abdolah, Iranien d'origine, vivant en Hollande et écrivant en Hollandais, qui porte un pseudonyme réunissant les noms de deux de ses amis assassinés. Samedi soir, une soirée sera d'ailleurs

consacrée à la liberté d'expression en Iran. On y projettera le film de Jean-Daniel Lafond, *Salam Iran, une lettre persane*. Participeront à ce débat Kader Abdolah, Shahrzad Arshad, Jean-Daniel Lafond, et Fred A. Reed. Le Congolais Alain Mabanckou, auteur de plusieurs livres, dont *Verre cassé* paru récemment en poche, sera aussi l'objet d'une entrevue sur scène. La Chine sera

pour sa part au centre du forum international de l'édition, organisée chaque année. Une discussion intitulée «*La mort du Québec, pour qui sonne le glas*», reprendra des thèmes abordés récemment par l'écrivain Jacques Godbout dans l'actualité. On y lira des extraits de *La Fatigue culturelle du Canada français*, un texte d'Hubert Aquin. Cette activité est organisée en collaboration avec la revue *Liberté*, qui présente un numéro sur le même thème.

S'ajoutent à ces invités, que je ne nomme pas tous ici, une foule d'ateliers d'écriture, de discussions liées à l'écriture et à la littérature, auxquels tous sont conviés, et plus particulièrement encore les jeunes. Hier, au moment de la conférence de presse où l'on présentait la programmation de Métropolis bleu, José Acquin a présenté un extrait de ce dont sera faite la soirée «Quebec-cuba», où des poètes québécois liront des extraits de leurs œuvres, en français et en espagnol, avec des accompagnements de Martin Tétreault.

«... maintenant l'éternité je sais ce que c'est / c'est juste le temps qui a perdu la mémoire», lisait-il hier à partir du très beau texte inédit *Bonheur, ultime tabou*, avant de conclure «... et l'univers secoue les étoiles / pour que s'élèvent d'autres vies». La comédienne Danielle Godin a pour sa part présenté un poème de Federico Garcia Lorca sur une musique et une chorégraphie de danse flamenco, que l'on pourra voir aussi à Métropolis bleu.

Le Devoir